

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/085

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 23

SÉANCE EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 12 : DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'IMPLANTATION D'UNE
CONDUITE DE GAZ EN FACADE D'UNE MAISON MITOYENNE D'UN
TERRAIN COMMUNAL**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire qui indique que par courrier daté du 19 aout 2020, Mr et Mme FORNAZARIK Dominique, domiciliés au 3 rue St WENDELIN à Salzbronn, sollicitent la commune pour obtenir l'autorisation d'installer une conduite mécanique de gaz sur la façade de leur maison qui est mitoyenne à la propriété communale cadastrée section 17 – parcelle 38.

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- autorise la pose de la conduite de gaz sur la façade susvisée en surplomb du terrain communal cadastré section 17 parcelle 38, sous réserves que l'installation soit conforme aux normes en vigueur (ex : protection mécanique...) et qu'elle soit réalisée par des professionnels.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 septembre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 11 septembre 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT